

Département des Pyrénées Atlantiques

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
De la commune de BRISCOUS

Séance du 16 novembre 2016

---

L'an deux mille seize, le 16 novembre à 18h30, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale se sont réunis à la mairie de BRISCOUS, sous la présidence de Mme Annie LAGRENADE.

Présents : Fabienne AYENSA, Sophie BAGNERIS, Christine BIZEAU, Agnès CELESTIN, Christine CHEVERRY-PALUAT, Danielle DASSÉ, Maryannick DOYHENARD, Monique ETCHEVERRY, Eliane ITHURBIDE, Sylvie JOCOU, Annie LAGRENADE, Jean-Pierre POINSENET, Stéphanie SIBERCHICOT, Rose URRIZA.

Absents : Florence DOYHAMBEHERE (excusée), Xabi IRIGOYEN (excusé).

---

Mme Annie LAGRENADE, Vice-présidente du C.C.A.S ouvre la séance et demande aux membres d'approuver le compte rendu du CA du 8 juin 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1- Régime indemnitaire

La Vice-présidente expose que le régime indemnitaire tel que prévu dans la délibération du 16 septembre 2015 sera également appliqué dans les mêmes conditions aux agents de maîtrise. En pièce jointe l'annexe.

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**APPROUVE** l'application du régime indemnitaire aux agents de maîtrise dans les mêmes conditions tel que prévu dans la délibération du 16 septembre 2015.

Délibération n°2- Ma commune, ma santé

La Vice-présidente expose que dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, le C.C.A.S propose de mettre en place le dispositif MA COMMUNE MA SANTE à destination de tous les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**AUTORISE** Mme LAGRENADE Annie à signer la convention de partenariat public/privé avec l'Association ACTIOM.

**Délibération n°3- Convention 2016-2017 entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et les collectivités et établissements publics affiliés employant moins de 100 fonctionnaires affiliés à la CNRACL**

La Vice-présidente rappelle aux membres du CA que le Centre de Gestion assure depuis 1985 le rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la collectivité, celui-ci a dernièrement fait parvenir un projet de convention (ci-joint en annexe).

La Vice-présidente précise que cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de retenir les attributions respectives de la collectivité et du Centre de Gestion proposées dans le projet de convention ci-joint,

**AUTORISE** la Vice-présidente à signer tout document à intervenir à cette fin.

**Délibération n°4 – Assurance couvrant les obligations statutaires**

La Vice-présidente rappelle aux membres du CA, les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le C.C.A.S a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires.

Le centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code des Marchés Publics, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) comme assureur et SOFCAP (Société Française de Courtage d'Assurance du personnel) comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

- Un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L : le taux de la prime est fixé à 4.93%,
- Un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale qui effectuent plus ou moins de 200 heures de travail par trimestre avec un taux unique de 1%.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**DÉCIDE** l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

**AUTORISE** la Vice-présidente à signer tout document à intervenir à cette fin.

#### Délibération n°5 - Ouverture de l'ALSH le vendredi 26 mai 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'ouvrir l'ALSH le vendredi 26 mai 2017 de 8h à 18h. Cet accueil ne sera organisé que si 20 enfants au minimum sont inscrits avant le mercredi 3 mai 2017. La journée devra être payée d'avance (remboursement sur présentation d'un certificat médical).

Les parents seront informés par affichage dans les accueils périscolaires, insertion sur le site internet de la commune et article dans Eleak. L'information sera aussi communiquée aux écoles.

#### Délibération n° 6 - Ouverture de l'ALSH été 2017

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à la majorité,

Pour : 13

Abstention : 3 (Christine BIZEAU, Danielle DASSE, Stéphanie SIBERCHICOT)

**DÉCIDE** d'ouvrir l'ALSH :

- du 10 au 28 juillet

- du 21 au 31 août

Mesdames SIBERCHICOT, BIZEAU, DASSE et ITHURBIDE souhaiteraient que le centre de loisirs soit ouvert une semaine supplémentaire au mois d'août. Mme AYENSA, Présidente, dit que cette demande impose une réflexion.

#### Délibération n° 7 - Décision modificative

En pièce jointe le détail de la décision modificative N°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte la DM1.

### Délibération n° 8 - Tarifs 2017

Après avoir entendu la Vice-présidente dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

- Le Conseil d'Administration à la majorité,

Pour : 14

Abstention : 2 (Christine BIZEAU, Stéphanie SIBERCHICOT)

**ADOpte** la grille tarifaire 2017 présentée en annexe.

### Délibération n° 9 - Convention de mise à disposition des ATSEM

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

**AUTORISE** la Vice-présidente du C.C.A.S à signer la convention de mise à disposition des ATSEM, jointe en annexe, pour une période d'un an commençant le 1er septembre 2016.

### **10/ Questions diverses :**

- Les effectifs de la rentrée 2016/2017 : 106 enfants sont inscrits à l'école des Salines. 87 enfants sont inscrits à l'école St Vincent. Cinq enfants devraient arriver début 2017, 3 enfants en janvier, un avant les vacances de février et un après les vacances de février. 111 enfants sont inscrits à l'école Ikas Bide. Sept enfants devraient arriver en janvier 2017. 18 enfants sont inscrits à l'Ikastola. Quatre enfants devraient arriver en janvier 2017.

En moyenne, 87 à 92 enfants mangent à la cantine des Salines.

En moyenne, 110 à 117 enfants fréquentent le 1<sup>er</sup> service de Bil Toki et 70 enfants au 2<sup>ème</sup> service.

- Le chef de cuisine a démarré le 16 août.
- La semaine du goût a été appréciée par les enfants. Elle était riche en couleurs.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 12 février 2017.

Briscous le 17 novembre 2016,

**C.C.A.S BRISCOUS**  
MAIRIE  
64240 BRISCOUS  
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-présidente du C.C.A.S  
A.LAGRENADE

